

Tableau récapitulatif des aides

versées aux employeurs d'apprentis à compter du 01.06.2016

EFFECTIF DE L'ENTREPRISE

TYPE D'AIDES	0 à 10 salariés		11 à 20 salariés		21 à 249 salariés		250 salariés et plus		
	Apprentis -18 ans	Apprentis 18 ans et +	Apprentis -18 ans	Apprentis 18 ans et +	Apprentis -18 ans	Apprentis 18 ans et +	Apprentis -18 ans	Apprentis 18 ans et +	
Aides de la Région Hauts de France	Prime à l'apprentissage versée par année de formation	1 000 €	Aide d'initiative régionale en 1 ^{ère} année 1 000 € années suivantes						
	Aide au recrutement d'apprentis versée la 1 ^{ère} année de contrat - sous conditions -	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €		
	Aide d'initiative régionale		3 000 € uniquement la 1 ^{ère} année	1 000 € uniquement la 1 ^{ère} année	3 000 € la 1 ^{ère} année 1 000 € années suivantes	3 000 € uniquement la 1 ^{ère} année	3 000 € uniquement la 1 ^{ère} année		
Aides de l'État	Aide TPE jeunes apprentis versée la 1 ^{ère} année de contrat	4 400 €							
	Exonération de charges sociales (totale ou partielle)	Totale	Totale	Partielle	Partielle	Partielle	Partielle		
	Crédit d'impôts de 1 600 € pour la 1 ^{ère} année de formations niveaux V, IV, III 2 200 € pour apprenti handicapé	1 600 € ou 2 200 €	1 600 € ou 2 200 €	1 600 € ou 2 200 €	1 600 € ou 2 200 €	1 600 € ou 2 200 €	1 600 € ou 2 200 €	1 600 € ou 2 200 €	1 600 € ou 2 200 €
	Aides de l'AGEFIPH	de 1 000 € à 9 000 €	de 1 000 € à 9 000 €	de 1 000 € à 9 000 €	de 1 000 € à 9 000 €	de 1 000 € à 9 000 €	de 1 000 € à 9 000 €	de 1 000 € à 9 000 €	de 1 000 € à 9 000 €
	Bonus Alternants							Déduction fiscale de la taxe d'apprentissage	Déduction fiscale de la taxe d'apprentissage